

2024 / 2025

## Sommaire



**PAGES** 

4 & 5

Pour vous accompagner au quotidien Quelques chiffres administratifs

6 & 7

Découvrir la ville de Bourg et son patrimoine – Son histoire

8 & 9

Patrimoine et lieux emblématiques

10 & 11

Les élus et le personnel municipal

12, 13 & 14

Les services publics

15, 16 & 17

Les démarches administratives

18 & 19 Urbanisme

20

Les locations de salles

21

Les équipements et services

22

Les équipements «Petite enfance et vie scolaire»

23

Les commerces et marchés Les transports

24 & 25

La collecte des déchets

26 & 27

Informations pratiques

28

Abécédaire des actions citoyennes

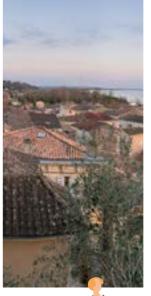
29

La vie associative

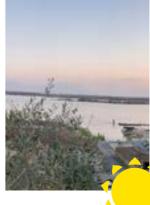
30 & 31

Les féstivités locales











Bienvenue à Bourg sur Gironde!

Vous venez de vous installer dans notre beau village et nous en sommes ravis.

Ce livret d'accueil, non exhaustif, a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et votre intégration.

Vous y trouverez un peu d'histoire, diverses informations et les coordonnées des services publics, sociaux, médicaux et des établissements scolaires.









Les nombreuses animations municipales qui jalonnent l'année sont autant de moments de convivialité pour favoriser rencontres et échanges. Le riche tissu associatif apporte, quant à lui, dynamisme et diverses possibilités de pratiquer des activités sportives, ludiques ou culturelles.

BOURG est aussi un pôle touristique majeur avec l'implantation d'un Office de Tourisme actif qui développe beaucoup d'activités autour de la découverte de ce village ancien.

Rattachée à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, Bourg bénéficie de certains avantages de cette structure intercommunautaire.

Le personnel municipal et vos élus sont à votre écoute pour répondre aux questions que vous ne manquerez pas de vous poser.

J'espère que vous saurez apprécier notre commune mais aussi, et surtout, que vous vous y sentirez bien.

Le MAIRE

## Pour vous accompagner au quotidien

#### Nous sommes heureux de vous accueillir à Bourg sur Gironde.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous présenter notre commune. Vous y découvrirez les nombreux services communaux et intercommunaux à votre disposition, les numéros utiles, les associations...

Mais aussi l'histoire de Bourg, ses monuments, ses festivités locales. Toutes ces informations seront certainement utiles à votre installation et à vos premières démarches.



Maire: Pierre Joly
Code postal: 33710

#### DÉMOGRAPHIE

**Gentilé**: Bourquais(se)

Population municipale: 2 305 hab. (Recensement 2023)

Densité: 216 hab./km<sup>2</sup>

Population agglomération CDC Grand Cubzaguais: 36 223 hab. (2019)

Type: Commune rurale

Unité urbaine : Bourg (ville-centre)

Intercommunalité : Communauté de communes du Grand Cubzaguais

Aire d'attraction Bordeaux (commune de la couronne)

#### ÉLECTIONS

Départementales : Canton de l'Estuaire Législatives : Onzième circonscription



Pays: France

Région: Nouvelle-Aquitaine

Département : Gironde Arrondissement : Blaye GÉOGRAPHIE

Coordonnées: 45° 02′ 27″ nord, 0° 33′ 22″ ouest

Altitude: Min. 1 m - Max. 81 m

Superficie: 10,54 km2





## Décourrir la ville de Bourg et son patrimoine - Son histoire

L'estuaire de la Gironde et ses rivières constituent très tôt un axe de communication et d'échange commercial entre la façade atlantique et l'intérieur du continent.

La réputation d'abondance et de bien vivre lui fut souvent attachée et déchaîna toujours des envies et des appétits. Bourg est couvert des témoignages de ce riche passé.



Placée à l'origine au confluent de la Dordogne et de la Garonne, notre ville a joué un rôle fort dans l'histoire régionale tant sur le plan commercial que dans les faits de guerre.

Tout d'abord centre commercial très important, elle devient par la suite une ville fortifiée. Au début du Vème siècle, les Visigoths envahissent l'Aquitaine, et s'établissent très fortement à Bourg.

La ville de Bourg sur Gironde, fondée par la famille Paulina au IVème siècle et souvent visitée par nos suzerains (Charles VII, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV), suscite l'intérêt des touristes depuis plus d'un siècle: « Du lieu appelé Citadelle, écrivait J. Arago, le paysagiste peut enrichir ses cartons d'un site imposant auquel peu doivent être comparés ». Mais le fleuve majestueux, l'horizon immense et la végétation riante et vigoureuse ne doivent pas faire illusion: cette localité a toujours été une cité guerrière.

Vue sur la Vordogne depuis la place du Vistria



fortifications vues depuis le camping

Dès la fin du IVème siècle, elle était fortifiée, mode d'habitat transitoire entre la villa gallo-romaine et le château féodal et elle devint une véritable forteresse au moment des grandes invasions, érigée en propriété royale au VIIIème siècle (avec l'église et l'Abbaye de Saint-Vincent en son sein); mais après le passage des Normands, on consolida encore ses murs d'enceinte. Passée sous la domination anglaise après le divorce de Louis VII et le mariage d'Éléonore de Guyenne, elle fut le bouclier de Bordeaux pendant trois siècles, place de guerre très sollicitée par les deux puissances ennemies.

Il serait fastidieux d'énumérer ici les sièges, affrontements, combats divers, ainsi que les réparations de l'Abbaye et des fortifications auxquels elle dut faire face pendant toute cette période. Les campagnes du duc d'Orléans, du duc de Bourbon, des Anglais qui reconquirent la Guyenne, la bataille de Castillon ainsi que les guerres civiles et religieuses ensanglantèrent la région... Au point que la ville de Bourg fut exemptée de la taille pour un an (1571) et dut rester en alerte pendant des années, frappée, de surcroît par « la catastrophe du 1er février 1595 »: l'effondrement de l'église de l'Abbaye de Saint-Vincent...

Sans oublier les violences de la Fronde, Bourg livrée aux Espagnols, puis investie par les troupes royales (1653), avant de voir ses murailles démantelées et ses pièces de canon enlevées (1665). Dès lors, son rôle immémorial de poste avancé, élément fort de la stratégie régionale, avait cessé, mais son combat continua pour « les vieilles libertés provinciales contre le pouvoir central », elle accueillit la Révolution avec joie, en évitant bien des excès, et après la chute de l'Empire, « tout se transforme à Bourg ».







#### **Enceinte médiévale**

Porte de la mer 13<sup>ièm</sup>

#### Maisons remarquables

**Maison Besson** 6 place de la Libération - Fillatreau 6 mascarons en façade

Maison Derouineau 13 Place de la Libération 3 mascarons en façade

**Maison Auriat** 6 rue Valentin Bernard 4 mascarons en façade

Maison <u>de la Presse</u> 31 rue Valentin Bernard 3 mascarons en façade

Maison Noble d'Esconge Impasse de l'Esconge (façade ouest)

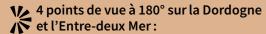
Maisons Birot-Meneuvrier 56 et 57 rue Valentin Bernard

Maison 8 rue de l'Amiral Besson

#### Ànoter

5 escaliers reliant le port et la ville basse à la ville Haute :

Escaliers du Roy Escaliers de la Goutinière Escaliers de la Source Escaliers des Salargues Escaliers des Charpentiers



La Citadelle Le District Le dessus de la porte de la mer L'Eperon



- 1 XII<sup>e</sup>: Crypte de la Libarde
- 2 XVII<sup>e</sup>: Ancienne Maison Noble de Langon, façade et vestige d'escaliers au nord. Couvent des Ursulines, Musée Maurice Poignant.: ND Couvent des Récollets.
- Souterrain cavalier, salle des gardes, pigeonnier.
- 4 2 Verreries Royales au port
- 5 XVIII<sup>e</sup>: Abbaye Cours de l'Abbaye et Maison de François Daleau
- 6 Chartreuse de la Citadelle. Musée de la voiture à cheval.

- **1** Hôtel de la Jurade. Maison Marie
- 8 XIX<sup>e</sup>: Le Lavoir
- **9** Porte de la Goutinière et rue du Château
- 10 Église Saint Géronce.
- 11 Vierge des marins au Port
- 12 La halle
- 13 Chêne vert remarquable
- 14 Plantation de l'orme du District
- 15 Le Puits artésien
- **16** Installation des canons

- 17 XIX<sup>e</sup>: exploitation des carrières sous la Citadelle comme champignonnières, puis cave de champagnisation
- **18** Maison Mauresque
- 19 Tables d'Orientation
- **20** Stèle de François Daleau
- **21** Stade Léo Lagrange
- **22** Monuments aux morts
- 23 Seconde guerre mondiale : Guérite, Cuves à pétrole







La villa Mauresque



10

#### **PIERRE JOLY**

Commission Grands projets-finances

#### Christelle GRILLET

Première adjointe

Commission Enfance et Éducation

#### Yves VEYRY Deuxième Adjoint

Commission Communication et Participation Citoyenne

#### Laurence DARHAN

Troisième Adjointe

Commission Gestion des Affaires Sociales. Solidarité et Jeunesse

#### **Florent DOTTO**

Quatrième Adjoint

Commission Economie. Tourisme

#### Stéphanie GRIMARD Cinquième Adjoint

Commission Voirie, Bâtiments communaux, Patrimoine et Urbanisme

Alain GARCIA

Conseiller Municipal Joëlle GUIGOU

Conseillère Municipale

**Nadine MAGUIS** Conseillère Municipale Déléguée Commission Finances

#### Cécile SEGUIN

Conseillère Municipale Déléguée

Commission associations culturelles et sportives, animation et culture



Frédéric MOREAU Conseiller Municipal

Valérie BIGLIARDI Conseillère Municipale

#### **Arnaud BARBERY**

Conseiller Municipal Gestion du port

**Emmanuelle PHOTSAVANG** Conseillère Municipale

Ghyslaine BARRIÉRE Conseillère Municipale

**Emeline PELEAU** Conseillère Municipale

Thierry TRICOT Conseiller Municipal

Julien NOEL Conseiller Municipal



#### DIRECTEUR GÉNÉRAL **DES SERVICES**

**Arnaud CHAMINADE** 

#### **SERVICE ADMINISTRATIF**

Isabelle DUTRUCH Responsable Administrative,

Chargée urbanisme, Ressources Humaines, comptabilité, formation.

#### Laurence BERTRAND

Service Population, chargée de l'Etat Civil, cimetière, élections, affaires scolaires.

#### **Marion AGUADO**

Agent d'Accueil, chargée des relations avec les associations.

#### **SERVICES TECHNIQUES**

Yannick DUMAIL Responsable technique

Christophe VEZARD Serge BERNARD Frédéric BLANC **Grégory DÉSERT** Stéphane LUMINEAU Jean-Luc PIOCHAUD **Bertrand URIOS** Jordane AMBLARD

#### **GARDE COMMUNAL**

Cédric GARNIER

#### **SALLES COMMUNALES**

Salle de la Citadelle, Salle des Chais de Portier

Frankie TEYSSENDIE

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Sarah TUJAS Valérie SOLBES Sandrine ARRIGHI Stéphanie RENAUD Patricia MANON

#### CANTINE ÉLÉMENTAIRE & MATERNELLE

**Muriel NOEL** Sarah TUJAS Fabienne GAILLARD Virginie GUITTONNEAU

#### ATSEM ÉCOLES

Sophie LARDIT **Sophie VENANCIE** 

#### ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Christelle CABAROUY Erika LARNAUDIE **Catherine ARIAS** 

#### **CULTURE**

MUSÉE

Sylvie AUDUTEAU Philippe PINIER + bénévoles

BIBLIOTHÈQUE

**Amaya FORT** + bénévoles

#### **CAMPING MUNICIPAL**

Stéphanie RENAUD Jean-Luc PIOCHAUD





11

## Les services publics

#### **MAIRIE**

1 rue du Château Vieux 3710 Bourg Bureaux ouverts les lundis et jeudis de 9h à 17h, les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h. 05 57 68 40 04 accueil@bourg-gironde.fr





#### PISCINE INTERCOMMUNALE

Une piscine intercommunale chauffée au pied des remparts vous accueille durant la période estivale.

Quai des Verreries Tél: 05 57 43 85 18



## MUSÉE DE LA CITADELLE « SOUTERRAINS ET CALÈCHES »

#### MUSÉE DE LA VOITURE À CHEVAL - MUSÉE DE FRANCE

Parc du Château de la Citadelle 05 57 68 23 57 musee@bourg-gironde.fr

Le Musée de la Citadelle de Bourg - Souterrains et Calèches - est ouvert tous les jours du 15 avril au 30 septembre puis les week-ends du mois d'octobre.

Les visites guidées de 1h15, comprenant l'histoire de la Citadelle de Bourg, les descriptions et explications des voitures à cheval, la descente dans le souterrain cavalier du 16e siècle et la visite de l'intérieur de l'une des sept cuves à pétrole de la Seconde Guerre Mondiale en bas de la falaise et leur histoire, ont lieu à : 10h00, 11h30, 14h00, 15h30 (sauf le dimanche, horaire réservé par les croisiéristes) et 17h00.

Prévoyez de réserver par téléphone.



#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE BOYRIES

mail: bibliotheque@bourg-gironde.fr
Place Jeantet

Ouverture lundi de 14h à 18h, le mercredi de 15h à 19h et le vendredi de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 15h à 19h. 05 57 68 20 26



### Envie de rêver? de s'informer? de discuter? de lire? de jouer?

Amaya, Danielle, Janine et Damien vous accueillent et vous conseillent.

La bibliothèque municipale est située Place Jeantet, à proximité des écoles maternelle et élémentaire Gabrielle Dumontet et du collège Jacques Prévert.

Lieu de culture, lieu d'ouverture sur le monde, la bibliothèque de Bourg, ouverte à tous, vous pro-

### pose des collections et des espaces de lectures très variés.

L'espace des enfants, avec ses fauteuils, ses bacs pour aller à la découverte d'albums, de contes, de bandes dessinées, et ses étagères pour dénicher romans, documentaires... Plus de 2000 références vous attendent!

L'espace ados et jeunes adultes, qui vous propose de découvrir la littérature jeunesse et les mangas...

L'espace adultes, avec ses 3000 références, vous invite à rêver, à saliver, à jardiner, à décorer, à voyager avec documentaires et romans, mais aussi à frissonner, à enquêter avec les polars ainsi que les bandes dessinées et les mangas adultes.

Bref, 6000 ouvrages pour petits et grands, sont à découvrir à la bibliothèque. Certains, grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde, sont renouvelés régulièrement, c'est-à-dire 200 livres par mois, et bien évidemment les nouveautés acquises tout au long de l'année.

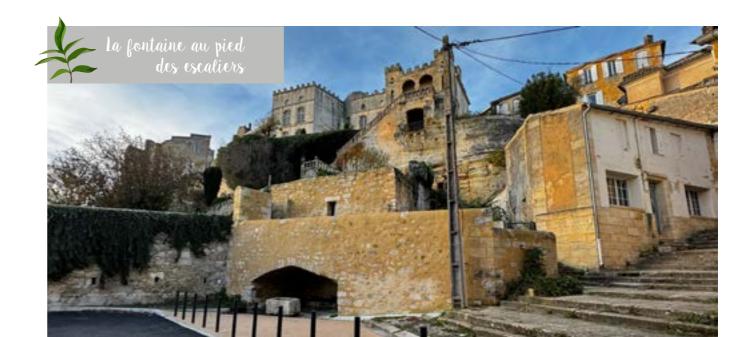
Sans oublier, les jeux et les ressources numériques...

Une inscription est nécessaire pour emprunter des documents et avoir accès aux ressources numériques sur https://biblio.gironde.fr/.

#### **Animations**

Tout au long de l'année, l'équipe de la bibliothèque municipale vous donne rendez-vous pour des animations destinées à tous les publics : Rencontres d'auteurs, expositions, des Doudous et des Livres : animation 0-3 ans autour du livre, LIRE élire...

Pour découvrir le programme des animations, des activités, les coups de cœur, les nouveautés... rendez-vous à la bibliothèque.



## les services publics

#### **CANTINE SCOLAIRE**

Place Jeantet 05 57 68 22 67 05 57 68 43 71

#### **GROUPE SCOLAIRE GABRIELLE DUMONTET**

2 place Jeantet

Directeur: Madame Anne-Sophie RENAUD

05 57 68 44 22

#### **COLLÈGE JACOUES PRÉVERT**

2 rue des écoles

Principal: Monsieur PERUCH

05 57 68 46 10

#### **OFFICE DU TOURISME**

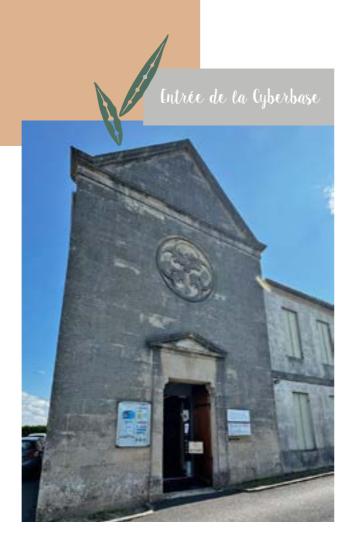
1 place de l'Éperon 05 57 68 31 76

#### MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Communauté de Communes – 8, le Mas

Renseignements sur jours et heures d'ouverture disponibles en





#### **CYBERBASE**

Aide aux formalités par Internet

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, un point numérique est mis à votre disposition.

#### LA POSTE

Place de l'église

Ouverte du mardi au samedi de 9h à 11H30 05 57 94 03 60

#### MAISON DE RETRAITE

Les terrasses de Belleroque 05 57 94 15 00

#### **PRESBYTÈRE**

Père Francis BECK et Père Joseph BATWARE 20 rue Saint Romain 33390 BLAYE 05 57 42 23 37

#### CIMETIÈRE

#### Rue Flandres Dunkerque

Pour les demandes d'informations, contacter le service cimetière de la Mairie.

#### **SIAEPA**

Syndicat Intercommunal mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Coteaux de l'Estuaire. www.siaepa-coteauxestuaire.fr



#### ÉLECTIONS

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en remplissant le cerfa n°12689\*02 et fournir un justificatif de domicile et la copie de votre carte d'identité en cours de validité.

Les bureaux de vote se trouvent à la salle des Chais de Portier.

Démarche possible sur www.service-public.fr. Renseignements auprès du service élections au 05 57 68 40 04.

#### **ÉTAT CIVIL**

#### ACTES DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS (EXTRAITS ET COPIES) Déclaration de décès

À effectuer dans les 24 heures suivant le décès, à la mairie du lieu de décès, sur présentation du certificat de décès et du livret de famille du défunt ou d'une pièce d'identité du défunt.

#### Demandes et extraits d'acte

Si vous êtes né(e), êtes marié(e) à Bourg ou souhaitez demander un acte de décès survenu à Bourg.

#### Duplicata de livret de famille

Demande à faire à la mairie du domicile sur pré-

sentation d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

#### **CONSULTATION DES ARCHIVES**

Pour des raisons de conservation, les registres d'État Civil de la commune de Bourg, allant de 1720 à 1900 ne sont plus consultables en version papier. Ces derniers ayant été numérisés par le service des Archives Départementales de la Gironde, vous pourrez les consulter en ligne sur leur site : https://archives.gironde.fr/

#### **EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE**

Demande à adresser au Ministère de la Justice sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/ F1420

#### CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Demande à adresser au Juge d'Instance de Libourne.

Tribunal Judiciaire de Libourne 22 rue Thiers 33509 Libourne

Téléphone: 05 57 55 36 80



## les démarches administratives

#### PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, vous pouvez signer votre PACS en Mairie.

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les partenaires pacsés s'engagent à une aide matérielle réciproque (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé...) et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).

Qui peut faire une déclaration de Pacs?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs,
- doivent être juridiquement capables; un majeur sous curatelle ou tutelle ne peut se pacser que sous certaines conditions,
- peuvent être français ou étrangers (toutefois si le couple vit à l'étranger, le Pacs ne peut être conclu devant l'ambassade ou le consulat français que si l'un des partenaires au moins est français.

Quelles sont les démarches à accomplir?

- > Vous devez rédiger la convention et la déclaration conjointe,
- > Produire les pièces justificatives suivantes :
- L'original et la convention en 1 seul exemplaire,
- La déclaration conjointe de convention de Pacs,
- La copie intégrale de votre acte de naissance (datant de moins de 3 mois) délivré par votre mairie de naissance,
- Si vous êtes divorcé ou veuf, vous devez fournir le livret de famille.

Le dossier complet est à déposer chez un notaire ou à la Mairie, accompagné des pièces justificatives.



#### MARIAGE

Les deux futurs époux doivent se présenter pour retirer un dossier qui précisera les pièces à fournir et pour réserver une date de célébration.

#### **CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT**

Les demandes sont uniquement déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil :

Mairie de Blaye: 05 57 42 68 68

Mairie de Saint André de Cubzac : 05 57 45 10 10

Mairie de Saint Savin: 05 57 94 09 73

Mairie de Saint Ciers Sur Gironde: 05 57 42 60 87

Mairie de Pugnac: 05 57 68 80 31

#### Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Depuis le 15 mars 2017, la Mairie de BOURG ne reçoit plus les demandes de Cartes Nationales d'Identité.

Pour obtenir votre carte nationale d'identité, vous devez :

- > Pré-renseigner votre dossier en ligne sur le site de l'A.N.T.S
- > Vous devez vous rendre dans une des mairies habilitées à délivrer les cartes d'identité. Attention, les mairies reçoivent UNIQUEMENT sur rendez-vous, la prise de rendez-vous se fait sur le site : https://rendezvousonline.fr

Prévenu par courriel ou sms, vous devrez retourner dans la même mairie pour retirer votre nouvelle carte d'identité.

#### Passeport biométrique :

Les dispositions sont identiques que celle de la carte d'identité.

#### **SORTIE DU TERRITOIRE MINEUR**

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

 pièce d'identité valide du mineur (carte identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination)



- formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, à télécharger sur : https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/ F1922
- photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire (carte identité ou passeport).

Cette mesure ne nécessite pas le passage en mairie.

#### RECENSEMENT CITOYEN

Inscription en Mairie, à compter du jour anniversaire des jeunes de 16 ans, domiciliés sur la commune. Pièce à fournir : livret de famille, pièce d'identité du jeune et justificatif de domicile de moins de trois mois.

La Ville de Bourg, en partenariat avec mon.service-public.fr, vous permet de faire votre demande d'inscription en ligne.





## QUELLES DÉMARCHES AVANT VOS TRAVAUX ?

#### **AUTORISATIONS D'URBANISME**

Désormais, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être déposées en ligne, sur le lien suivant:

https://cubzaguais.geosphere.fr/guichet-unique

Une création de compte est sollicitée à la connexion, lequel reste valide pour des enregistrements ultérieurs.

#### **PLU COMMUNAL (PLANS ET RÈGLEMENTS)**

Pour tout projet de construction (permis de construire), rénovation, extension, il est utile, avant de déposer votre demande, de consulter le Plan Local d'Urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone où vous souhaitez développer votre projet. En consultant les plans du PLU communal vous connaîtrez la zone à laquelle appartient la parcelle concernée par le projet.

L'ensemble des planches du PLU ainsi que les règlements afférents sont disponibles sur le site de la Commune (onglet « vie économique – Urbanisme ».

La physiologie de la commune implique en outre des protections spécifiques. En effet, la singularité de Bourg fait qu'elle comprend des protections individuelles et collectives du patrimoine (corniche de la Gironde, protection des abords des monuments historiques...) et individuelles (protection du patrimoine bâti et naturel).





De même, un PPRMT (Plan de Protection du Risque Mouvements de Terrain), lié à l'existence d'un sol accidenté (falaises) et d'un sous-sol comprenant des carrières, permet de protéger les biens et les personnes à titre préventif.

Enfin, la face sud de la commune longe la Dordogne, ce qui implique l'existence également d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), lequel couvre aussi les abords de ses affluents.

En fonction de votre projet et des caractéristiques de votre parcelle, l'ensemble de ces éléments est susceptible d'être complété de dispositions règlementaires particulières. C'est pourquoi, afin de vérifier la faisabilité de votre projet, nous vous encourageons à vous rapprocher du service Urbanisme de la commune.

POUR LOUER, DIVISER OU VÉGÉTALISER

Il vous faudra un permis, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie de Bourg.

#### POUR FAIRE INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vous pouvez calculer le potentiel solaire de votre toiture avec le cadastre solaire du Grand Cubzaguais. https://grand-cubzaguais.cadastre-solaire.fr/



le bas de la rue Cahoreau à gauche, le bord de Pordogne sous un soleil radieux Le ruisseau de la Libarde ci-dessous, et la porte du Musée Poignant.

#### LOTISSEMENTS

5 lotissements sont en cours d'aménagement sur la Commune de Bourg, à des étapes différentes.

3 d'entre eux sont quasiment achevés (Les jardins de Bacchus et les hauts de Beau site dans le secteur du Mas) et les vallons de Portier... à Portier.

Le hameau du verger (5 lots) et les terrasses de la Fue (25 lots) sont en début d'aménagement.

Le service de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces opérations.





#### **REVITALISATION DU CENTRE-BOURG**

Engagée dans une forte politique de revitalisation du centre-bourg, la commune a mis en place différents dispositifs:

- Des subventions pour la rénovation de l'habitat (sous réserve du dépôt et de la validation du dossier par l'ANAH).
- Le Permis de louer, pour lutter contre l'habitat indigne.
- L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) vous accompagne dans votre projet de rénovation d'un immeuble vacant en centre-ville



#### LES SERVICES DE LOCATION DE SALLES

#### **TARIFS 2024**

#### LA CITADELLE

#### **Pour les Bourquais**

Les personnes bourquaises sont : l'intéressé(e), ses ascendants (parents et alliés) et descendants (parents ou alliés) en ligne directe résidant à Bourg.

#### Mise à disposition en semaine

(du lundi au jeudi de 8h du matin à, au plus tard, 6h le lendemain matin).

390 € pour 1 jour

630 € pour 2 jours consécutifs

770 € pour 3 jours consécutifs

#### Mise à disposition en fin de semaine

(de 8h du matin à, au plus tard, 6h le lendemain matin). Vendredi 720 € Samedi 1000 €

Samedi1000 €Dimanche890 €Vendredi + samedi1370 €Samedi + dimanche1500 €Vendredi Samedi et dimanche2060 €

Forfait « veille de la manifestation » 170 €

#### Pour les non-Bourquais

#### Mise à disposition en semaine

(du lundi au jeudi de 8h du matin à, au plus tard, 10h le lendemain matin).

720 € pour 1 jour

1190 € pour 2 jours consécutifs

1440 € pour 3 jours consécutifs

#### Mise à disposition en fin de semaine

(de 8h du matin à, au plus tard, 10h le lendemain matin)

Vendredi1390 €Samedi1950 €Dimanche1730 €Vendredi + samedi2670 €Samedi + dimanche2930 €Vendredi Samedi & Dimanche4015 €Forfait « veille de manifestation »170 €



### Vous adresser au secrétariat de la Mairie au 05 57 68 40 04

#### Pour les associations

Les associations ayant une activité régulière à BOURG pour la promotion et l'animation de BOURG, les associations caritatives, dont les manifestations ne créent pas d'activité commerciale et ayant fourni leurs rapports moraux et financiers, ont droit par exercice civil à :

1ère utilisation : gratuite 2ème utilisation : 390 €

3ème utilisation : mêmes tarifs que pour les Bour-

quais

Chauffage : compris

Dépôt de garantie :

Dans tous les cas d'occupation (même gratuite) la caution versée sera égale à 2800 € maximum 3350 € pour les occupations les plus coûteuses.

Une caution de 1060 € sera perçue lors de prêt éventuel de micros.



#### **CHAIS DE PORTIER**

#### Associations

Chauffage

Bourquaises\* Gratuit Avec intérêt communal Gratuit Autre 205,00€ **Manifestations** Administrés bourquais 275,00€ Ordre économique 325,00€ Campagnes électorales 205,00€ Location en complément de la salle de la Citadelle 315,00€ Caution 560,00€

\* Association dont le siège social est à Bourg, dont les activités principales se déroulent sur la commune et dont une ou plusieurs manifestation(s) publique(s) participe(nt) à l'animation de la ville.

Compris

## les équipements et services

## LES ESPACES SPORTIFS : STADE DE FOOT, BASKET, TENNIS, CITYPARK

En pratique libre ou au sein d'un club, la commune compte de nombreux équipements sportifs qui permettent aux Bourquais(es) et aux habitants des communes voisines, sportifs du dimanche ou accros de la forme, de s'épanouir dans des activités variées.



## UNION DES TENNIS DE BOURG PRIGNAC ST GERVAIS

#### 2 courts de tennis - Plaine des Sports

Président de l'UTBPG (Union des Tennis de BOURG PRIGNAC St GERVAIS)

Vincent LEVA

99 Chemin des amourettes – 33710 BOURG

Tél: 05 57 68 36 63 utbpg33710@gmail.com



#### SIC BOURG

Gymnase – Plaine des Sports

Tél/Fax: 05 57 68 91 77 si.ces.bourg@wanadoo.fr

#### STADE MUNICIPAL LÉO LAGRANGE Allées François Daleau



D'autres salles et locaux municipaux peuvent être mis à la disposition des associations sportives.

#### SALLE CAMECEM SALLE DE JUDO SALLE DE BOXE

Renseignements à l'accueil de la mairie







## les équipements «Petite enfance et vie scolaire»

### GROUPE SCOLAIRE GABRIELLE DUMONTET

Directrice:

Madame Anne-Sophie RENAUD

#### **ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE**

Rue Henri Davril 33710 Bourg Tél : 05 57 68 43 71

L'École maternelle comprend 3 professeurs des écoles, des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle), ainsi que deux jeunes effectuant leur service civique.

Elle bénéficie aussi d'un réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté qui assure une prise en charge en ateliers restreints (2 à 4 enfants) à dominante rééducative ou proposant l'intervention de la psychologue scolaire en observation ou en bilan.

#### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

2, Place Jeantet 33710 Bourg Tél/fax: 05 57 68 44 22 E-mail: e.bourg@ac-bordeaux.fr

#### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Responsable de l'accueil périscolaire : Madame Christelle CABAROUY





#### COLLÈGE INTERCOMMUNAL JACQUES PRÉVERT

2, rue des Écoles Bourg 33710 Tél : 05 57 68 46 10 Vie Scolaire : 05 57 94 09 47 Site Internet :

https://collegejacquesprevertdebourgsurgironde.wordpress.com/

**Principal: Monsieur PERUCH** 

## les commerces et marchés

#### LES COMMERCES

Accès à la liste des Commerçants/Artisans en scannant le QRCode.



#### LES MARCHÉS

#### **LE DIMANCHE**

Place de la Libération - Sous la Halle

Vous trouverez tous les dimanches un marché pittoresque de 8 heures à 13 heures, où se côtoient les vendeurs d'huîtres et de poissons avec les producteurs locaux de fruits et de légumes et autres.

#### **ATTENTION!**

Pas de voiture sur la Place de la Libération de 5h à 15h. > Mise en fourrière des véhicules stationnés sur ces horaires.

#### **LE MARDI MATIN**

Place de la Libération

Poissonnier:

Monsieur CRAMPE: 06 18 04 02 14

Affuteur rémouleur :

Monsieur MORENO: 06 88 28 31 76

#### **LE VENDREDI MATIN**

Place de la Libération

Poissonnier:

Monsieur CRAMPE : 06 18 04 02 14

Marchand de fruits et légumes :

CEZAC PRIMEUR SARL Fred et Mary: 06 12 72 78 17



## Transports

#### LES BUS

La ligne de bus 201 dessert Bourg sur 5 arrêts différents, et relie Blaye à Lormont (La Buttinière). Depuis ce terminus, les usagers ont accès, en 1 heure (heure de pointe) depuis le centre de Bourg, notamment à l'ensemble du réseau tramway de la métropole bordelaise.

La ligne 201 permet également l'accès à la gare TER de Saint-André de Cubzac en 15 minutes en heure de pointe.

L'ensemble des horaires est disponible via le lien suivant :

https://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr



#### LE BAC BLAYE - LAMAROUE

Un bac permet de rallier le Médoc depuis Blaye

Service Maritime départemental - 6, cours du Général de Gaulle – 33390 BLAYE

https://www.gironde.fr/deplacements/les-bacs-girondins-ferries#horairesblayelamarque

Les usagers devront être présents à l'embarquement 15 minutes au minimum en hiver et 30 minutes au minimum en été, avant le départ.

La traversée de l'estuaire de la Gironde dure 30 minutes environ.



Les billets sont à prendre directement à bord du bateau au moment du départ.

22 23

## La collecte des déchets

#### LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

La propreté est l'une des priorités de la ville de Bourg, de nombreux efforts sont entrepris pour embellir notre cité.

Participons ensemble à cet effort en utilisant les endroits réservés à cet effet.

Luttons ensemble contre les dépôts sauvages de déchets ou d'emballages cartons.

Ne jetons plus des papiers sur la voie publique et utilisons les différentes poubelles à votre disposition dans la ville.

Utilisons les «toutounets» à disposition en ramassant les excréments de nos chers animaux de compagnie.

L'une de nos préoccupations actuelles est la lutte contre le « fléau urbain » que constitue le phénomène des tags qui dégrade le patrimoine de notre ville. Récemment, il a été constaté des dégradations (tags) sur les murs des arrêts de bus, des murs de privés, ceux des WC publics et divers surfaces du patrimoine communal. Même si le nettoyage des tags ne relève pas en principe de la compétence de la commune systématiquement, puisque les surfaces taguées sont privées, nous nous attachons à lutter contre ce fléau qui défigure notre village ancien.



#### NÉO SMICVAL ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI

www.smicval.fr/

Le Zéro Déchet Zéro Gaspi est une démarche positive d'amélioration constante. Il ne s'agit pas de tout révolutionner du jour au lendemain mais de mettre en place, action après action, un mode de fonctionnement plus vertueux.

#### **Emballages et papiers**

Ne plus acheter d'aliments sous plastique. Privilégier le vrac et apporter ses bocaux ; acheter des aliments locaux et de saison. Et si possible, se mettre au jardinage pour consommer ses propres légumes!

#### **Restes alimentaires**

Ne plus jeter automatiquement les produits dont la Date de Durabilité Minimale (mention : À consommer de préférence avant...) est dépassée, planifier ses repas, acheter ce dont on a besoin et faire une liste de courses pour gagner du temps.

Installer un composteur individuel/partagé ou un lombricomposteur, participer à la collecte des restes alimentaires, donner aux poules...

#### Appareils électriques et électroniques

Réparer plutôt que jeter : ordinateur, grille-pain, cafetière... Il existe une multitude de solutions pour faire réparer nos objets en panne ou cassés avant de les jeter. Réparer ses objets est un acte citoyen indispensable pour préserver notre environnement, réduire la quantité de déchets et limiter l'exploitation des ressources naturelles.

Déchetterie Pôle Recyclage (déchetterie) le plus proche à Saint Gervais, route du port neuf.

Tél.: 05 57 84 74 00

Accueil du lundi au jeudi sans RDV et les vendredis et samedis sur RDV.













## Informations pratiques 2024



MSP\*

#### **NUMÉROS D'URGENCE**

Gendarmerie	05 57 94 06 75
Pompiers	18 ou 112
Samu Social	115
Centre antipoison	05 56 96 40 80
HÔPITAUX:	
- Blaye	05 57 33 40 00
- Lormont	05 56 94 47 57
- Libourne	05 57 55 34 34
- Bordeaux hôpital Pellegrin	05 56 79 56 79
Médecins de Garde	15 (N° unique)
Kiné Bronchiolite Gironde	0820 825 600
Pharmacie de Bourg	05 57 68 41 54
Pharmacie de garde	32 37 (N° unique)

#### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

PROFESSIONNELS DE SANTE				
MSP*	05.64.31.19.75			
MSP*	05 64 31 19 75			
MSP*	05 64 31 19 75			
MSP*	05 64 31 19 75			
MSP*	05 64 31 19 75			
MSP*	06 81 77 63 29			
	06 82 31 89 39			
MSP*	05 24 21 60 32			
	05 57 68 42 83			
MSP*	05 24 21 60 32			
	05 57 68 42 83			
MSP*	06 58 27 38 01			
	06 82 31 89 39			
	05 57 68 42 83			
MSP*	05 24 21 60 32			
	05 57 68 41 54			
	MSP* MSP* MSP* MSP* MSP* MSP*  MSP*  MSP*  MSP*			

#### **SPÉCIALISTES**

Chirurgiens orthopédistes Docteur BALABAUD (rachis - dos)

05.64.60.15.47 / 065.56.43 Docteur LAVIGNAC (membre supérieur) MSP* 05 56 43 74 90 Docteur GARCIA (membre inférieur) MSP* 05 56 43 74 90		
Dentistes		
Docteur ATTARD	MSP*	05 57 68 32 72
Docteur LAPIERRE	MSP*	05 57 68 32 72
Kinésithérapeutes		
Monsieur BRASSENS		05 57 58 70 74
Madame COMPAIN		05 57 58 70 74
Monsieur GARCIA		06 41 31 17 40
Monsieur GILLARD		05 57 58 70 74
Madame GOMES		05 57 68 21 55
Madame HORVATH		07 83 59 72 43
Monsieur LERUITE		05 57 58 70 74
Orthophoniste		
Madame BLANCHARD		06 87 06 82 81
Madame PORCHERON		05 57 68 47 97
Madame RIEANT		05 57 58 70 74
Madame ZARAGOSZA		05 57 58 70 74
Orthoptiste		
Monsieur GASSON	MSP*	07 65 51 73 35
Ostéopathe		
Madame ROQUES		07 67 90 94 95
Psychologues/Psychanalystes		
Madame GRIMBERT	MSP*	06 63 58 34 64
Madame MOUILLAC	MSP*	06 70 37 13 21
Opticien		
ESPACE VISION		05 57 68 34 84



\* M.S.P.: MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

2. Place de l'Eglise

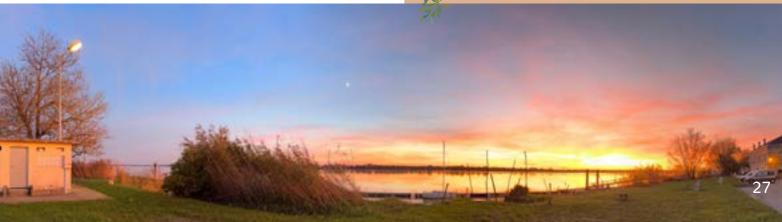
RDV au 05 64 31 19 75 ou sur Doctolih fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi au vendredi 8h-12h / 14h-18h

Consultations médecin de garde sur RDV

le samedi de 9h à 12h

En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture, composer le 15



## Abécédaire des actions citoyennes

## AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ DE VIE SANS DÉGRADER VOTRE ENVIRONNEMENT, C'EST IMPORTANT!



#### COMPOST NATUREL

Feuilles, tonte de gazon, cendre, marc de café font un excellent engrais pour fertiliser le jardin et les plantes de votre maison.



#### LES DÉCHETS VERTS

Par arrêté préfectoral, les feux de broussailles, branchages, débris de jardins, sont interdits sur l'ensemble des communes de Gironde. Les déchets verts peuvent être déposés dans les déchetteries du canton, gérées par le SMICVAL.



#### LES FRELONS ASIATIQUES

Quand ils sortent d'hibernation c'est le moment de mettre des pièges à femelles fondatrices (100% sélectif).

#### NUISANCES SONORES, RESPECTEZ VOS VOISINS!

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Arrêtés préfectoraux du 05 octobre 2009 et du 22 avril 2016.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

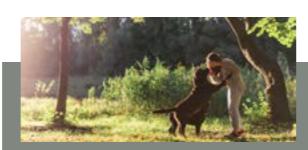
- les jours ouvrables : 8h30-12h & 14h30-19h30

- les samedis: 9h-12h & 15h-19h

- les dimanches et jours fériés : 10h-12h

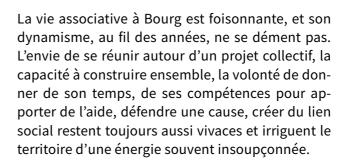
De plus, si pour vos travaux vous devez occuper le trottoir, une place de stationnement ou une partie de la route, il vous faut une autorisation d'occupation du domaine public. La demande est à faire au moins 15 jours avant le début des travaux auprès de la Mairie.

Une fois que vous avez reçu l'autorisation, il vous appartient de mettre en place les dispositifs prescrits, d'informer les riverains et d'afficher l'arrêté sur le lieu des travaux.



**LES PROPRIÉTAIRES ET POSSESSEURS D'ANIMAUX** en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter un gène pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## La vie associative 🕶





Acces a la liste des Associations culturelles, sportives et autres en scannant le QRCode:



#### LES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAIS

365 avenue Boucicaut 33240 Saint-André-de-Cubzac Tél. 05 57 43 96 37 www.grand-cubzaguais.fr

#### OFFICE DE TOURISME DE BOURG

1 Place de l'Éperon 33710 Bourg +33 5 57 68 31 76 tourismebourg@grand-cubzaguais.fr www.bbte.fr



28 29

## les festivités locales

#### **CALENDRIER FESTIF ET CULTUREL 2024**

La plupart des manifestations sont reconduites d'année en année



17mars

MARCHÉ DOMINICAL DE PRINTEMPS
Animation musicale

« L'Eléphant Brass Machine ». Fanfare Jazz Place de la Libération



5 avril

RÉCITAL DE PIANO Luis-Fernando Perez

**Organisation Association Bourg Arts et Vins**. Château de la Citadelle

13 avril

CARNAVAL DE L'APEEB Macunaïma

Ambiance festive Carnaval de Rio.

18 & 19 mai

« BOURG EN MEULE »

Proposé par « Les Petits Cubes de l'Estuaire »

Rassemblement de Mobylettes et autres cyclomoteurs et d'Estafettes. Concentration. Expositions. Animations.

Balade en Côtes de Bourg

Concert : « Ze Bus Band and Co ». Reprises Pop Rock.

Parc de l'Esconge.



21 iuir

FÊTE DE LA MUSIQUE DU BOURG'JOIE

Place de la Libération



23 iuin

MARCHÉ DOMINICAL DE L'ÉTÉ Animation musicale

Place de la Libératior



29 & 30 juin

MARCHÉ DE POTIERS « TERRES DE BOURG » Animations et ateliers enfants.

DJ set « Supergreen » pour l'apéritif le 29 juin à 18h.

Place de l'Eperon

12, 13 & 14 juillet

**FESTIVAL INDUCTION** 

Château et parc de la Citadelle et dans le village

14 juillet

BAL POPULAIRE Spectacle de KALAGANTA

(Bal de musique afro/latine). Scènes d'été. Château et parc de la Citadelle



27 iuillet

#### **CONCERT DE REGGAE**

Fily Sound et Rastalib (Bx) - Dub Shepherds (Reggae Dub). (Clermont Ferrand).
Scène régionale et nationale
Parc de l'Esconge

3 août

**NUIT DU TERROIR** 

Gastronomie, dégustations, concerts

Parc de l'Esconae

30 août au 8 septembre

FÊTE FORAINE

7 septembre

FEU D'ARTIFICE

Parc de l'Esconge

21 septembre

ATELIERS SUR BOURG « Les Saxiphages »

(architecture, graphisme, vidéo...). Association DETOUR.

Parc de la citadell



21 septembre

FÊTE DU FLEUVE

Guinguette/ DJ. Balades sur la Dordogne.

Au port

22 septembre

BOURSE AUX JOUETS
EXPOSITION DE VOITURES MINIATURES

Chäteau de la Citadelle



22 septembre

MARCHÉ DOMINICAL D'AUTOMNE Animation musicale

Place de la Libération

11 octobre

BOURG ARTS & VINS
Concert de musique classique

Château de la citadelle

12 octobre

CONCERT SOLIDAIRE
Fily Sound and Rasta Lib + M007

Château de la Citadelle

Septembre à novembre

BIBLIOTHÈQUE/MUSÉE « Fenêtres avec vue »

Programmation en cour

14 décembre

NOËL À BOURG Animations

Lieu non défin

La liste de manifestations est non exhaustive, celles-ci pouvant être modifiées avant leurs dates, renseignez-vous avant...

Directeur de publication : Pierre Joly Rédaction, conception et crédits photos : Mairie de Bourg www.bourg-gironde.fr Application mobile CityAll (sélectionner « Bourg sur Gironde »)



# DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **BOURG**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone









Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone!





Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville





Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique